

SELFIE BERRY

Photobooth événementiel — Argenton-sur-Creuse

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS 2026

« Gagner votre prestation photobooth Selfie Berry »

Article 1 — Organisateur

Le présent jeu-concours (ci-après « le Concours ») est organisé par :

- Nom : Yvon Jean Marie Philippe GRAS
- Enseigne commerciale : Selfie Berry
- Adresse : Argenton-sur-Creuse (36200), France
- Site internet : www.selfieberry.fr

Le Concours est organisé à titre gratuit, sans obligation d'achat.

Article 2 — Durée du Concours

Le Concours se déroule pendant les événements suivants :

- 3 Animations UCIA (Argenton-sur-Creuse) 04 Avril, 2 Mai, 6 Juin
- Créa Boost (Châteauroux) 09 Avril
- Salon du Bien Être (Châteauroux) 20 au 25 Mai

La date limite de participation est fixée au **30 juin 2026**

Le tirage au sort aura lieu le **30 juin 2026**. Aucune participation ne sera acceptée après cette date.

Article 3 — Conditions de participation

3.1 — Qui peut participer ?

Le Concours est ouvert à toute personne physique, **majeure** (18 ans ou plus), résidant dans un rayon de **35 km d'Argenton-sur-Creuse** au moment de la participation.

Sont exclus de la participation : les salariés et prestataires de Selfie Berry, les membres de leur famille directe, ainsi que toute personne ayant participé à l'organisation du Concours.

3.2 — Comment participer ?

Pour être valablement inscrit au tirage au sort, le participant doit remplir les **trois conditions cumulatives** suivantes :

- **Condition 1 — Newsletter** : S'inscrire à la newsletter Selfie Berry (via www.selfieberry.fr ou sur place).
- **Condition 2 — Photo sur le photobooth** : Prendre au moins une photo sur le photobooth Selfie Berry lors du salon UCIA ou de Créa Boost, ou Salon du Bien être
- **Condition 3 — Réseaux sociaux** : Suivre le compte Selfie Berry sur Instagram (@selfieberry36) et la page Selfie Berry sur Facebook.

3.3 — Participation bonus

Pour augmenter ses chances, le participant peut, à titre facultatif : **taguer un ami** dans les commentaires du post Instagram officiel du Concours. Chaque tag valide constitue une participation supplémentaire au tirage au sort. Un même participant peut obtenir plusieurs participations bonus.

Article 4 — Dotation

Un seul lot est mis en jeu. Le gagnant remportera :

Une session photobooth Selfie Berry — Formule Premium Valeur commerciale : 389 € TTC

La Formule Premium comprend :

- Mise à disposition du photobooth Selfie Berry
- 200 impressions photo incluses
- Accueil et animation par l'organisateur

Le lot est valable jusqu'au **31 décembre 2026**, sous réserve des disponibilités de Selfie Berry au moment de la réservation. La prestation sera planifiée d'un commun accord entre le gagnant et l'organisateur.

le lieu de la prestation sera à 35 km maximum de Argenton sur creuse

Le lot ne peut être ni cédé à un tiers, ni échangé, ni converti en espèces.

Article 5 — Désignation du gagnant

Le tirage au sort sera effectué le **30 juin 2026** par Yvon GRAS, organisateur du Concours, parmi l'ensemble des participations valides enregistrées.

Le résultat du tirage est souverain et sans appel.

En cas de participation insuffisante (moins de 3 participants), l'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler le tirage au sort.

Article 6 — Notification et remise du lot

Le gagnant sera contacté par **e-mail** dans les 5 jours ouvrés suivant le tirage au sort, à l'adresse fournie lors de l'inscription à la newsletter.

Le gagnant disposera d'un délai de **7 jours calendaires** à compter de la notification pour confirmer son acceptation du lot. En l'absence de réponse dans ce délai, un nouveau tirage au sort sera effectué.

Le prénom du gagnant pourra être publié sur le compte Instagram et la page Facebook de Selfie Berry, sauf refus explicite de sa part.

Article 7 — Protection des données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées (nom, prénom, adresse e-mail) dans le cadre du Concours sont traitées par Yvon GRAS / Selfie Berry, en sa qualité de responsable de traitement, aux fins suivantes :

- Gestion du Concours et du tirage au sort
- Envoi de la newsletter Selfie Berry

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les participants bénéficient des droits suivants : droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité des données.

Pour exercer ces droits ou se désinscrire de la newsletter, contacter : contact@selfieberry.fr

Les données seront conservées pour une durée maximale de 3 ans après la fin du Concours, puis supprimées.

Article 8 — Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler le Concours en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des dysfonctionnements des réseaux sociaux (Instagram, Facebook) ou des services de messagerie affectant la participation ou la notification du gagnant.

Article 9 — Règlement et litiges

Le présent règlement est disponible en consultation libre sur selfieberry.fr.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux juridictions compétentes du ressort du tribunal de Châteauroux (36000).

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
